



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### emploi et activité

Question écrite n° 67931

#### Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, sur les destructions d'emplois dans le secteur du commerce. Depuis deux trimestres, ce secteur, longtemps porteur, a commencé à détruire des emplois. Si ces disparitions demeurent minimales, la rupture avec la période précédente se révèle importante puisque, depuis 2009, le commerce était le premier créateur d'emplois, avec un solde positif de 89 000 postes. Cette situation est inquiétante puisque les emplois dans le commerce ne sont pas délocalisables. De plus, elle témoigne des difficultés que rencontrent le commerce français, alors même qu'il est un secteur créateur de richesses et de lien social sur nos territoires. C'est la raison pour laquelle il souhaiterait connaître son avis sur cette question et quels sont les pistes de travail engagées pour endiguer un tel phénomène.

#### Texte de la réponse

En 2014, l'ensemble du commerce a réalisé un chiffre d'affaires de 1 401 milliards d'euros (HT). Les ventes en volume ont progressé de + 0,8 % après avoir baissé de - 0,2 % en 2013. L'emploi salarié dans l'ensemble du commerce est passé, en moyenne annuelle, de 3 003 100 emplois en 2013 à 2 999 400 en 2014, soit une baisse de 3 700 emplois. On constate toutefois des disparités entre les différents secteurs du commerce : dans le commerce de détail, 8 000 emplois ont été créés, alors que 5 800 emplois ont été perdus dans le commerce de gros et 5 900 dans le commerce et la réparation automobile. Le nombre d'entreprises dans l'ensemble du commerce est passé, entre 2013 et 2014, de 747 000 à 782 200, soit une hausse de + 4,7 % et le nombre de créations d'entreprises demeure élevé : 107 772 contre 106 980 en 2013. Au-delà des chiffres, l'appropriation du numérique par les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME), y compris celles du commerce, est un facteur clé de la modernisation du système économique français. Afin d'accélérer la diffusion des usages du numérique, le Gouvernement a lancé en 2012 le programme « transition numérique » destiné à structurer l'offre de conseil numérique de proximité à l'attention des TPE et des PME, tant dans les réseaux publics et para publics (réseaux des chambres de commerce et d'industrie -CCI- et des chambres de métiers et de l'artisanat -CMA-, échangeurs, centres de ressources...) que dans les réseaux privés. En juin 2015, le rapport « ambition numérique », issu des travaux du conseil national du numérique a été remis au Premier ministre, et 70 propositions ont été formulées, dont certaines sont dédiées au commerce et à l'artisanat, notamment la mise en place d'une offre globale d'accès au numérique pour les TPE et PME.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Cresta](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67931

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat, consommation et économie sociale

**Ministère attributaire :** Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9186

Réponse publiée au JO le : [26 janvier 2016](#), page 790